L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No [illegible] Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 MAI 1861 — J. F. WEISSE, F. LIMET, S. DUFOUR, G. HARBY, { Editeurs et propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 29 MAI.

☞ **Voir la seconde page, pour:**
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.
Par D. E. Morphy à l'entrepot St Louis, rue Front, entre Lafayette et Girod—mais.

Le caractère de la guerre.

Nous trouvons dans le *Savannah Republican* un paragraphe que nous traduisons en entier à cause de son importance.

Voici un extrait d'une lettre que nous avons reçue d'une source parfaitement sûre de Montgomery:

"Nous avons devant nous un conflit d'espérance, et il faudra toutes les énergies d'un peuple uni au Sud pour en triompher. Les chances sont bonnes maintenant [illegible] concentrer ces énergies."

[illegible] de l'écrivain, bien [illegible] mettraient en doute la propagande [illegible] donc de notre esprit toute idée d'arrangement pacifique entre le Nord et le Sud. Nous avons entrepris une révolution pour notre indépendance avec pleine connaissance des responsabilités qu'elle entraîne [illegible] que chaque bras soit tendu et que chaque cœur s'enflamme pour faire face au danger comme il convient à des hommes.

Nous signalons l'opinion de notre correspondant à tous les citoyens du Sud, et spécialement à ceux à qui est confié le soin des opérations militaires dans les Etats-Confédérés.

Gardez tous les points. Soyez actifs, vigilants, [illegible] les préparatifs et ne négligez ou [illegible] rien. Nous avons un ennemi puissant, et c'est seulement par notre vigilance [illegible] que nous pouvons sauver nos libertés et éviter la disgrâce d'une conquête.

La vérité, il ne faut pas se le dissimuler, se trouve dans ces quelques lignes. Une guerre courte et énergique, tel est le mot d'ordre au Nord, et nous tenons nous-mêmes de bonne source qu'un personnage éminent à Montgomery est convaincu que la guerre ne pourra durer plus de six mois.

Dans six mois, les armées de Lincoln, battues sur tous les points, auront été rejetées de l'autre côté des frontières du Sud, ou bien le flot toujours croissant de l'invasion aura avancé progressivement sur le sol du Sud, balayant et écrasant tout devant lui jusqu'à ce qu'il se trouve arrêté par le golfe du Mexique. Nous avons déjà dit que cette dernière hypothèse nous paraissait impossible, parce qu'un million d'hommes [illegible] pour la défense de la patrie ne peut être exterminé dans un aussi court espace de temps.

Mais, pour arrêter utilement cette horde d'envahisseurs, il faut aller la rencontrer à son entrée sur le territoire du Sud, c'est-à-dire sur les frontières de l'Arkansas, du Tennessee et de la Virginie. A l'invasion du côté de l'Est va correspondre l'invasion du côté de l'Ouest. Nous voyons que les commandants de Lincoln à St Louis et à Cairo sont en train de faire l'acquisition d'une flotte de bateaux à vapeur, sans doute pour escorter et approvisionner l'armée qui s'achemine par terre en suivant les deux rives du fleuve. C'est au début de sa marche qu'il faut arrêter cette armée, car si jamais les soldats de Lincoln pouvaient arriver jusqu'à la Nouvelle-Orléans, c'est que tout serait perdu, et ce jour-là on se demanderait si la résistance ne serait pas inutile.

La place de tous les hommes jeunes et valides est donc aux frontières, tandis que les pères de famille doivent rester comme réserve pour la garde des foyers et la défense des côtes. Aux efforts immenses que le Nord met en œuvre, en ce moment, pour l'invasion et la soumission du Sud, il faut que celui-ci réponde par une énergie semblable, en envoyant homme pour homme et mousquet pour mousquet, qu'en un mot la défense soit proportionnée à l'attaque. Le salut du Sud se décidera d'ici à deux ou trois mois. Nous avons, quant à nous, pleine confiance dans le courage et le patriotisme de tous ses enfants. Sans doute, il ne faut pas s'attendre à ce que le succès couronne toujours nos armes. Il y aura des revers partiels et nous aurons à pleurer la mort de plus d'un brave. Mais la cause de l'indépendance est de celles, dans lesquelles le découragement n'est pas permis, et les citoyens doivent se garder de toute exagération de joie ou de douleur à la nouvelle d'une victoire ou d'un échec. Chaque jour amène ses changements dans le destin des batailles, mais le triomphe final de la cause du Sud servira de récompense aux sacrifices qu'auront fait ses défenseurs. Dieu veuille que ce jour ne se fasse pas attendre. Le Nord veut la guerre de courte durée—Sa [illegible] à obtenir ce résultat par l'énergie [illegible] qu'il frappera!

Légion de la Louisiane.—Le général Trudeau nous adresse la lettre suivante que nous [illegible] pour clore un débat qui nous paraît [illegible] à côté de la question. Nous nous sommes suffisamment expliqué hier sur ce sujet.

Nlle Orléans, ce 28 mai 1861.
Messieurs les Rédacteurs de l'*Abeille*,

Je suis [illegible] répondu à l'article de l'*Abeille* du [illegible] je pouvais le faire sans parler de mouvements de troupes et d'offres que je ne devais pas publier. Je remercie, au nom de la Légion le colonel Augustin de sa ré[illegible]

Pour [illegible] quand le devoir ne me force plus [illegible] je prouverai que [illegible] sera toujours [illegible] le service actif que le gouvernement avait jugé convenable de lui [illegible].

J. TRUDEAU.
Général commandant la Légion de la Louisiane.

Proscription de parti.—Le *Daily News* [illegible] ce qui suit:

"Une dame du Sud, parente, dit-on, de M. Hatch [illegible] du port de la Nouvelle-Orléans, et demeurant actuellement 26ème rue Ouest, No [illegible], a reçu une circulaire imprimée, [illegible] nationaux en tête de la page [illegible] termes

Dieu et l'Union!
Quartier général du comité de Vigilance de l'Union.
New York, avril 1861.

Madame:—Comme favorisant les traîtres à [illegible] vous êtes prévenue que votre nom est [illegible] secrète de cette association, [illegible] vos faits et gestes sont strictement surveillés, et que, à moins de vous déclarer ouvertement en faveur de l'*Union*, on procèdera envers vous comme envers les traîtres.—Par ordre
M. *Secrétaire.*

HAVANE.

Le steamer *Karnack*, de la ligne Cunard, est arrivé samedi de la Havane, apportant des lettres du 11 courant.

Le temps était très beau, et la santé publique généralement bonne.

Le yacht *Wanderer* avait été saisi par le navire *St Louis*, pour le compte du gouvernement des Etats Unis.

Le marché cubain éprouve toujours le contrecoup de la guerre civile qui désole l'Union. Le change sur New York variait de 2 à 6 pour cent d'escompte.

Un événement tragique a jeté le deuil et l'émoi parmi la population havanaise. M. Isidoro Araujo de Lira, rédacteur en chef du journal *Diario de la Marina*, a succombé le 7 mai, à la suite d'une rencontre.

Des articles violents publiés dans un journal de Madrid par M. de Lira contre M. [illegible] Valian, secrétaire de l'intendance, [illegible] publiciste à un duel à [illegible]. Le combat eut lieu le 6 courant, à Matanzas. L'arme choisie était le pistolet, la distance entre les adversaires de 25 à 30 pas, et ils devaient avancer de cinq pas l'un sur l'autre. Deux coups furent tirés par chacun d'eux sans résultat, mais à la troisième reprise, M. de Lira reçut une balle au côté droit, un peu au-dessus du foie. Il n'a survécu que 24 heures à cette blessure.

Ses obsèques, qui ont eu lieu le 9, ont attiré un grand concours de peuple qu'on n'avait jamais vu à la Havane en pareille circonstance. Les [illegible] suivants de la *Prensa* peuvent en donner une idée:

"Il y avait plus d'une demi-heure que les restes [illegible] de notre ami et parent avaient été déposés dans leur sombre et étroit asile, que les dames et les voitures qui formaient la longue file du cortège n'étaient pas encore arrivées aux portes du cimetière. Ce cortège se composait de personnages distingués et en si grand nombre, que rarement on a vu un spectacle semblable.

Quelle leçon pour ceux qui croient que le pouvoir et les richesses sont tout dans le monde! Non, la société, si dégénérée qu'on la suppose, n'a pas encore cessé de rendre hommage à la vertu et au talent. Ceux qui, avec des titres [illegible], se forgent une idée trop élevée d'eux-mêmes, ne pouvant supporter la désillusion que leur fait subir l'indifférence du monde à leur égard, ont pour habitude de soutenir dans leurs écrits que le mérite reste obscur s'il n'est entouré du brillant de l'or ou du prestige de positions éminentes. Mais c'est un soulagement stérile pour leur orgueil déçu.

"Ne dissimulons donc pas à la société ses défauts mais ne la faisons pas pire qu'elle n'est, ne la chargeons pas de fautes qu'elle n'est pas capable de commettre, ne la calomnions pas.

"Que d'hommes opulents et puissants ont passé! Et cependant peut-on comparer les regrets qu'ils ont excités dans le public à ceux qu'a produits à la Havane et dans toute l'île la nouvelle de la triste fin d'un écrivain d'un mérite réel, qui laisse pour tout héritage à sa famille désolée le souvenir de son nom et la richesse de ses vertueux exemples?......"

Ces paroles sont dignes de celui qui les a inspirées. M. de Lira méritait en effet tous les regrets. Si au lieu d'être amené à la Havane par les circonstances, il était resté en Espagne, il eût assurément conquis son rang parmi les hommes politiques les plus intelligents et les plus intègres de la péninsule. Sa mort est une véritable catastrophe et nous ne pouvons que nous associer à la douleur publique.

Nous apprenons en même temps que la rédaction du *Diario de la Marina* va passer aux mains de M. Ladevèze, depuis longtemps déjà collaborateur principal de M. de Lira. Celui-ci ne pouvait avoir de plus digne successeur.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Troupes fédérales retirées.

Chambersburg, 28 mai—Les forces fédérales campées à Williamsport ont été retirées, à l'exception de 400 hommes.

Position du gouverneur Morehead.

Frederick, 28 mai—L'ex gouverneur Morehead, unioniste quand même, a été nommé pour représenter au Congrès l'un des districts du Kentucky.

Louisville, 28 mai—Le gouverneur Morehead a défini sa position.

Voici le premier paragraphe de l'article éditorial du Louisville journal:

"Le public trouvera dans notre journal d'aujourd'hui une lettre de notre vieil ami le gouverneur Morehead, dans laquelle il définit, ou essaye de définir ses statuts politiques.

Nous ne pouvons pas dire consciencieusement que ses efforts ont été couronnés de succès: ils nous paraissent au contraire peu satisfaisants.

Morehead conclut ainsi; je considère la conquête du Sud comme la complète annihilation du Kentucky. Si l'on persiste dans ce projet déraisonnable, je crains que les piliers du temple de la liberté ne soient renversés et que tout ce qui nous est actuellement sacré ne soit écrasé sous leurs fragments.

Dans un autre paragraphe, faisant allusion à une éventualité trop élaborée pour être expliquée par le télégraphe, il dit:

Je crois, avec tout vrai patriote du pays, que le Kentucky tirera bientôt son épée du fourreau pour défendre ce qui sera devenu la cause commune.

L'importance de la lettre sera manifeste, si l'on se rappelle que le gouverneur Morehead était porté sur le ticket unioniste pour représenter l'Etat à la convention des Etats frontières.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28 mai—L'honorable John McClelland, de l'Illinois, est ici [illegible] dant le prompt rassemblement d'une force imposante à l'Ouest et l'achat de grains et de provisions pour les marchands et les fermiers de l'Illinois qui sont en souffrance.

Banks entre au bureau du quartier-maître. John C. Frémont est major général.

Six régiments additionnels de l'Indiana ont été acceptés.

Nouvelles de Montgomery.

Montgomery, 27 mai—Les affaires sont à peu près suspendues dans tous les départements, et les papiers, documents et fournitures sont empaquetés, afin d'être envoyés à Richmond.

Dans un jour ou deux, tout sera en route pour Richmond.

Mouvement aux environs d'Harper's Ferry.

Baltimore, 25 mai—Un régiment du New-Hampshire est passé ici en route pour Washington.

Les troupes de la Virginie se distribuent le long des routes au Nord d'Harper's Ferry et aussi vers les passages [illegible] conduisant aux hauteurs du Maryland.

Les avant postes et piquets ont été étendus beaucoup plus loin, sous la surveillance personnelle du général Johnson.

Vingt-deux canons additionnels sont arrivés de Winchester.

Le train du soir qui arrive rapporte que rien n'est changé à Harper's Ferry.

De Cairo.

Cairo, 28 mai—Les fortifications avancent. Les passagers rapportent qu'une concentration de troupes a lieu à Randolph.

D'Alexandria.

Alexandria, 28 mai—Aucun Virginien dont la loyauté n'est pas bien connue, ne peut approcher de la ville.

Plusieurs ont été arrêtés pour avoir tenu un langage séditieux.

Nouvelles intéressantes de St-Louis.

Formation de Gardes Nationales.

St Louis, 28 mai—Bird's Point est occupé par les troupes fédérales.

Le général Harney a autorisé la formation de gardes nationales unionistes (home guards of union men) à Hannibal, St-Joseph, Kansas city et autres places. Ces gardes seront fournies d'armes et incorporées dans le service des Etats Unis.

Toutes les troupes d'Etat ont quitté Jefferson city, excepté deux cents qui constituent la garde du gouverneur.

Washington, 28 mai—Le Président a nommé Eli Thayer, commissaire des brevets.

Banks, du bureau du quartier-maître est en faveur de l'envoi de 300,000 hommes sur le champ de bataille.

Le secrétaire de la guerre a requis le 7me régiment de rester trois jours, ce qui a été accordé, et ce régiment est parti pour prendre possession de Aquia Creek.

Affaire Taney et Cadwallader.

Baltimore, 28 mai—L'officier portant l'arrêt du juge Taney, relatif au mépris de cour, contre le général Cadwallader, n'a pas été admis dans le fort Mc Henry.

Nouvelles du colonel Young.—Le *Jefferson Herald*, journal de l'Est du Texas, annonce que le colonel Young a poursuivi au delà du fort Arbuckle les troupes fédérales. Il avait avec lui 400 hommes et les fédéraux pour lui échapper ont abandonné six wagons et deux canons, qui sont tombés en sa possession. Plusieurs compagnies de l'Arkansas et quelques compagnies d'indiens ont continué la poursuite.

Romans et littératures.—Par le temps qui court on ne peut guère se livrer à une lecture sérieuse, mais parcourir un roman intéressant ou feuilleter une nouvelle amusante est un passe temps qui délasse des préoccupations militaires. On trouvera à la librairie Crol rue Royale un grand choix de romans et de nouveautés littéraires. Nous signalerons entre autres *Pierre Mouton* par Louis Reybaud et *Vertueuse et Coupable* par Charles Aubert.

CHRONIQUE LOCALE.

Le général Beauregard et le régiment des Gardes d'Orléans.—Le colonel Numa Augustin, commandant le beau régiment des Gardes d'Orléans, a reçu hier, par l'entremise de T. K. Wharton, surintendant de la Douane et des Travaux publics, un fragment du mât auquel était attaché le pavillon qui flottait sur le fort Sumpter lors de l'attaque dirigée contre cette citadelle par les troupes de la Confédération. C'est le général Beauregard qui a envoyé ce souvenir au colonel des Gardes d'Orléans. Nous apprenons que celui-ci se propose de détacher une partie du fragment qui lui a été adressé pour en faire la hampe du drapeau que les dames de la Nouvelle-Orléans doivent offrir dimanche prochain au régiment. Voici la lettre du général Beauregard.

"*Quartier général de l'armée des Etats-Confédérés.*
"Charleston, Caroline du Sud 22 mai 1861.

"Mon cher Major,

Je vous envoie par l'entremise de M. P. K. Wharton un morceau du mât qui soutenait le drapeau du fort Sumpter, lequel a été touché neuf fois par les boulets et les bombes de nos batteries et a été enfin renversé avec les couleurs qui y étaient attachées. Je vous envoie ce fragment pour que vous en fassiez la hampe du drapeau de votre bataillon, et je ne doute pas que lorsqu'il sera ainsi honoré et protégé par nos braves camarades, il n'ait meilleure chance qu'au fort Sumpter.

"Agréez, mon cher major, l'expression de ma haute considération

"G. T. BEAUREGARD,
Brigadier-général.

"Au major Numa Augustin, commandant le bataillon des Gardes d'Orléans."

Si les Gardes d'Orléans se trouvent un jour en face de l'ennemi et que celui-ci cherche à reprendre ce qu'il a perdu au fort Sumter nos braves soldats auront un double motif pour défendre un drapeau qui sera en même temps le gage de la première victoire remportée par les troupes de la Confédération.

Le Washington Artillery.—Nous tenons d'une source certaine que tous les membres du Washington Artillery, maintenant en route pour la Virginie, sont en parfaite santé.

Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir annoncer cette bonne nouvelle qu'on craignait que quelques-uns d'entre eux ne succombassent au mal qui a causé la mort si regrettable de Lane et de Carl.

Et les prisonniers?—M. George W. Gregor, agent du corsaire *Calhoun*, a livré, hier matin, à M. Leclerc, sergent de police du Deuxième District, dix prisonniers de guerre—huit nègres et deux blancs. Sept de ces personnages avaient été pris à bord du brick *Panama*, deux à bord de la goëlette *John Adams* et un de la goëlette *Mermaid*.

Les noirauds et leurs deux compagnons d'infortune ont été "cachotés" et selon toutes les probabilités seront emmenés en prison ce matin, bien que les autorités locales ne soient nullement autorisées à les retenir et à les nourrir.

Nous apprenons que M. Beverly, marshal des Etats Confédérés, a refusé de se charger des prisonniers en disant qu'il ne voulait rien avoir à faire avec eux.

Il n'est pas impossible que les navires et leurs chargements occasionnent beaucoup moins d'embarras que les hommes d'équipage.

Quelles sont donc les fonctions du marshal sous le nouveau gouvernement? Ne conviendrait-il pas qu'on sût d'avance à quoi s'en tenir là-dessus? Au banquet de la République y a-t-il encore place pour tout le monde!

Accidents.—Hier matin, entre huit et neuf heures, Philip Edwards est tombé de son dray, sur la Levée, en face de la rue Marigny; il est tombé sur des pavés, et la mort a été presque instantanée.

M. Beach a pratiqué la levée du corps; le verdict déclare que ça été un accident.

Edwards était Irlandais et avait 47 ans. Il demeurait dans la rue Poètes, entre les rues Casacalvo et Moreau.

Recorder Blache.—Philippe Jules Ferraud, domicilié dans la rue Toulouse, a déclaré avoir été assailli à main armée et blessé à la tête, hier matin, à la porte de sa demeure, par Gustave M[illegible] qui habite la même maison.—Le prévenu a fourni un cautionnement de $1,500 en attendant qu'il réponde à l'accusation de tentative de meurtre.

E. O. Casendé est accusé d'avoir battu Victor Clane, le treize ans, à l'encoignure des rues Vieille Levée et St Philippe.

Azenor, esclave de M. McCracken, est accusé d'avoir volé un mantelet de quarante piastres dans la chambre de Mary Stanton.

Première Cour.—William Gallagher, accusé d'avoir tué John Riley, le 11 avril, en face du café de Conway, au coin des rues Notre Dame et Fulton, s'est reconnu coupable d'homicide.

Richard Granger, déclaré coupable d'assaut et batterie, a été condamné à dix piastres d'amende ou dix jours de prison.

Le shérif a reçu l'ordre de tirer de la boîte les noms de deux cent cinquante citoyens qui devront remplir les fonctions de jurés pendant le mois de juin.

Voleurs.—Lundi, entre minuit et une heure, l'officier Joe Addison a poursuivi deux voleurs qui venaient de s'introduire dans le magasin de modes de Mme Clara, à l'angle des rues Poydras et Carondelet. L'un d'eux, Bill Garner, alias Tom Brady, a été arrêté dans le Commercial Alley, par deux jeunes gens qui l'ont livré au policeman.

On a trouvé sur l'inculpé un couteau Bowie.

LA PRESSE FRANÇAISE
ET LA CRISE AMERICAINE.

Nous avons déjà donné des extraits du *Pays* et de la *Patrie* sur les affaires américaines. Nous reproduisons aujourd'hui un article du *Constitutionnel* sur le même sujet.

Aussi longtemps que les Etats intermédiaires de ce qui fut autrefois l'Union américaine n'ont pas été mis en demeure de se prononcer, une solution à l'amiable du problème posé par l'élection du président Lincoln était possible. Le Nord et le Sud, si antipathiques d'intérêts et encore plus de mœurs, avaient comme un dernier lien, un moyen de communication. Rendons cette justice aux habitans du centre qu'ils n'ont point manqué aux devoirs de leur position. Ils ont épuisé toutes les formules de prières, toutes les combinaisons propres à concilier les partis opposés. Rien n'a pu leur réussir. Ils se mettaient à l'œuvre pour esquisser de nouveaux plans, lorsque sont venus s'interposer les faits récents qui leur rendent impraticable la neutralité.

Même après les premiers coups de canon échangés entre les fédéraux et les confédérés, on pouvait s'entendre. L'honneur était sauf, et point de morts. Mais nul appel au raisonnement n'a été fait, la force seule a été invoquée: voilà le tort et ce qui rend le mal incurable.

Ce n'était, après tout, qu'un épisode de la Fronde que cette prise du fort Sumter. "Adieu, Messieurs," écrivait le major Anderson aux autorités militaires de Charleston, avant l'engagement, "si nous ne nous revoyons sur cette terre, nous nous rencontrerons dans un monde meilleur." Puis il ordonnait à ses hommes, pendant le feu, de ne viser qu'aux batteries et point aux soldats. Ses adversaires lui rendaient politesse pour politesse, lui envoyaient un drapeau pour remplacer le sien, abattu par un de leurs boulets, le recevaient triomphalement après la capitulation la plus honorable, refusaient d'accepter son épée, mettaient à sa disposition le steamer *Isabel*, jusqu'à ce qu'il se fût embarqué sur le *Baltic*, pour revenir dans le Nord.

En contraste de cette conduite chevaleresque tenue à l'égard d'Anderson par les Caroliniens, on lisait dans un journal de New-York le jugement qui vous porté sur le brave major.

"S'il avait été fidèle, s'il avait été honnête, s'il n'avait été un traître, alors même qu'il eût vu une brèche faite à ses murailles, ses munitions épuisées et tous ses soldats tués ou blessés, son devoir était d'engager les *survivants* à se mettre à l'abri pour y attendre patiemment d'être secourus par des amis ou pris par des ennemis. Et cependant il s'est rendu, ignoblement, honteusement rendu, afin d'empêcher les braves soldats de l'Union de prendre possession, pour la défendre, de cette importante forteresse fédérale."

Et justement ce qu'à Charleston on avait trouvé odieux, c'était que la flotte fût restée à l'ancre, sans porter aucun secours aux assiégés. Des sifflets pour les steamers fédéraux s'étaient mêlés aux bravos d'enthousiasme qui avaient accueilli les défenseurs de Sumter. Diverses explications ont été données depuis, le plan d'attaque proposé par le lieutenant Fox, et adopté, dit-on, contre l'avis du général Scott, aurait échoué à cause d'une tempête sur les côtes. On a dit aussi que le président avait voulu laisser au Sud tous les torts de l'agression matérielle aux yeux du public.

Quoi qu'il en soit, cette abstention de la flotte a produit un effet plus fâcheux que la reddition du fort. Il est certain qu'elle a contribué beaucoup à faire sortir le président Lincoln de sa modération.

A tout prix il devait étouffer les murmures qui commençaient à se produire. Et c'est alors qu'une série de mesures décisives ont été prises. Appel des contingents militaires doublé d'une convocation du Congrès, ordre expédié de suspendre le service postal, de détenir par tous les moyens les propriétés du gouvernement, etc.

C'était frapper juste et sur la fibre la plus sensible des populations du Nord. Des milices qui s'exercent continuellement en parades, en simulacres de petites guerres, sont là dans chaque ville ne demandant pas mieux que de jouer pendant quelque temps un rôle plus sérieux. Aussi quelle surexcitation instantanée! On a presque oublié ces principes de légalité qui sont pourtant si chers, d'habitude, aux Américains. A peine s'est-on demandé si la proclamation de Lincoln est entièrement conforme aux lois. Il est vrai qu'elle s'appuie sur certain acte de 1795, dont le pouvoir exécutif est exceptionnellement armé; mais cette arme est rouillée, était-ce bien d'ailleurs l'occasion de la fourbir? Elle était dirigée contre des insurgés: les Etats confédérés n'acceptent pas ce titre. Ils se disent étrangers. Ont-ils raison? Question d'interprétation du pacte fédéral.

Et dès que Jefferson Davis eut répondu à l'appel des 75,000 hommes par une proclamation autorisant la délivrance de lettres de marque, Lincoln annonce l'intention de considérer comme pirates tous ceux qui s'en serviraient. Ceci est grave; c'est donc un abandon des principes si [illegible] soutenus, après la décision du congrès de Paris, par le secrétaire Marcy. M. Lincoln a donc jugé de répudier tout le passé diplomatique de l'Union.

Au reste, qu'il ait ou non le droit strict d'agir comme il le fait, que le congrès et le peuple, avant la réunion du congrès, doive ou non calculer ce que sa conduite a d'arbitraire, qu'il soit vainqueur ou vaincu plus tard, l'histoire lui demandera raison de cet entier oubli qu'il a mis des formes conciliantes.

On peut regarder les habitans du Sud comme des étrangers par rapport au Nord, ou bien comme des compatriotes et [illegible]: en tous cas, il faut regretter l'absence de toute initiative gouvernementale pour juger les questions en litige avant de les soumettre au sort des batailles. La lutte une fois engagée, il faut se souvenir que pendant la guerre de l'indépendance, l'Angleterre ne traitait pas comme pirates les Paul Jones, les Barney les Williams, les Cuningham, les Thompson. Cependant c'étaient de véritables insurgés, ce paraît de ce nom. M. Lincoln est il réellement fondé à traiter ceux qu'il regarde comme concitoyens plus rigoureusement que les ministres de Georges III ne traitaient des sujets révoltés?

Un appel aux corsaires est de la part du Sud un acte de défense personnelle, le blocus des ports ayant été proclamé par Lincoln.

Le congrès de Paris n'a reconnu comme blocus que le blocus effectif, en même temps qu'il abolissait l'usage des lettres de marque. Voilà donc deux questions que les puissances européennes devront examiner, en tant que leurs intérêts seront compromis. Mais, en ce qui concerne uniquement les Américains et leurs démêlés, elles n'ont aucun droit, aucune idée d'intervention.

S'il y a un Etat qui soit dépositaire fidèle des traditions américaines, c'est la Virginie. La Virginie vient de se rallier au Sud. Le Kentucky, le Maryland, le Missouri, refusent d'aider à une coërcition des Etats Confédérés. Demain peut être, mis au défi, ils iront plus loin.

Ainsi donc la guerre devient possible, sinon inévitable.

Guerre sans idée, car on sait trop que l'extermination de l'esclavage n'est pas le but immédiat des milices du Nord. La presse, et non pas celle qui y est momentanément muette mais la presse qui a soutenu le président Lincoln, s'est plus d'une fois catégoriquement prononcée là-dessus, et les nègres n'ont pas beaucoup d'amis parmi ceux qui vont défendre Washington.

Les Etats intermédiaires s'efforcent de tirer leur épingle de ce jeu sanglant. Il est bien difficile de croire qu'ils puissent échapper à l'affreuse nécessité d'en devenir le théâtre.

Bulletin Européen.

Nous empruntons à la *Patrie* du 6 mai, le résumé qui suit:

L'ouverture du conseil de l'empire hâtera nécessairement la solution des questions qui sont depuis si longtemps en suspens, car, en donnant au gouvernement autrichien une nouvelle force, elle lui impose le devoir de prendre un parti décisif. A propos du discours du trône, la *Gazette autrichienne* déclare que la situation en Italie n'est plus tolérable: "Nous ne pouvons pas, dit-elle, rester toujours l'arme au bras; nous ne pouvons pas éventuellement dépenser d'immenses capitaux pour l'entretien de nos troupes, et en outre des sommes assez rondes pour les soldats d'un souverain étranger qui, pour le moment, ne peut encore s'en servir." Ce n'est pas, à notre avis, sur cette question que le *Reichsrath* peut indiquer la ligne à suivre. Quelle autre attitude conseillerait il au gouvernement que celle qu'il a prise? L'Autriche, étant bien décidée à ne pas attaquer, doit attendre les événements et se maintenir sur la défensive. Il est vrai que pour rester dans cette position elle n'a pas besoin de toutes les troupes qu'elle a réunies en Venetie ou sur les frontières; et certainement elle pourrait sans inconvénient en diminuer le nombre. Si c'est dans ce sens que la *Gazette autrichienne* recommande la question d'Italie à l'attention du conseil, nous croyons qu'elle agit sagement. Le gouvernement paraît au reste disposé à prévenir les avis à ce sujet, car on vient, dit-on, de rappeler diverses troupes des frontières d'Italie: trois bataillons sont en outre partis de Mantoue, ces jours derniers, pour se diriger sur l'Istrie, et l'on pense que d'ici à une époque peu éloignée, l'armée autrichienne en Italie, sera diminuée de 40 pour 100.

La Hongrie, voilà la plus grande difficulté du moment pour l'Autriche. La deuxième Chambre, siégeant à Vienne, l'a bien compris, et dès sa seconde séance, elle a été saisie par un de ses membres d'une demande d'interpellation relative aux rapports du gouvernement central avec les provinces hongroises. Le texte de cette interpellation a été communiqué au ministre d'Etat qui devra prochainement faire connaître à la Chambre les mesures qu'on doit adopter pour régler définitivement la représentation de la Hongrie, de la Croatie, de l'Esclavonie et de la Transylvanie dans le *Reichsrath*. Les difficultés soulevées par le refus de ces pays d'envoyer des députés au Conseil provoqueront une discussion solennelle, et le gouvernement autrichien sera mis en demeure de trouver un dénouement à la situation.

Ce dénouement sera-t-il l'acceptation du compromis dont il a été question dernièrement! La présence du baron Vay à la séance impériale l'avait fait penser, mais on écrit de Vienne au journal hongrois *Surgony*, que le chancelier de Hongrie a cédé, dans cette circonstance, au désir exprimé par l'empereur, qu'il s'agit simplement d'une affaire d'étiquette sans aucune signification politique. Le discours du trône annonce au reste la ferme intention de ne plus faire aucune concession, et les commentaires de la *Gazette autrichienne* sur ce discours ne laissent aucune incertitude à cet égard: "Le gouvernement est allé, vis-à-vis de la Hongrie, jusqu'aux limites du possible, mais il doit s'y arrêter: *sunt certi denique fines.*"

En Hongrie, la résistance ne semble pas moins obstinée. Les habitans se refusent à payer l'impôt, et les autorités en sont venues à exécuter leurs menaces et à employer la force militaire pour sa perception. Une dépêche de Pesth, en date du 4, nous apprend que la Diète s'est réunie en conférence secrète, et qu'on ignore encore les résolutions auxquelles elle s'est arrêtée. Quelques correspondances adressées de la même ville à des feuilles allemandes voudraient faire croire que les paysans sont opposés aux prétentions des magnats, et que dans certains comitats ils se sont même insurgés contre les grands propriétaires: mais ces correspondances, malgré la rubrique de Pesth sous laquelle elles sont publiées, semblent n'avoir été mises qu'à la poste de Vienne.

Assassinat au bayou des Allemands.—Nous lisons dans l'*Avant-Coureur*:

On nous rapporte que l'un des gardiens du warehouse, au bayou des Allemands, a été assassiné, le 9 de ce mois, et que l'auteur ou les auteurs de ce crime, afin de le cacher, ont mis le feu au warehouse et l'ont incendié. M. N. St Martin, le shérif de St Charles, a fait arrêter samedi dernier, à St Jean Baptiste, un Irlandais nommé Ned Krough, accusé d'avoir commis le crime. Cet Irlandais, après avoir été examiné devant le juge de paix Fleitas, a été logé à la geôle où il attend la prochaine session de la cour de district.

Le mulâtre Joe, appartenant à M. Onésime Folse, de Lafourche, est aussi impliqué dans cette affaire, et il y serait auteur ou complice. Ce mulâtre a été arrêté et il accuse Ned Krough. Ses réticences donnent à penser qu'il pourra éclairer parfaitement la justice sur les faits qu'il semble connaître à fond. On a trouvé en sa possession des effets et une pièce de $2 50 en or, qui étaient la propriété du défunt. Il dit avoir reçu ces objets de Krough, lequel les lui aurait remis pour obtenir son silence.

Un autre mulâtre, appartenant également à M. Folse, et un nègre nommé Stevens ont été incarcérés à la geôle, sous prévention de complicité dans le meurtre. Nous ignorons s'il a été découvert quelque preuve contre eux.

Un homme blanc, nommé Fnick, a été aussi arrêté, toujours comme complice; mais il a été relâché en fournissant un cautionnement pour paraître comme témoin.

Un Allemand et sa femme sont détenus à la geôle à raison du même crime. Cette mesure est prise à leur égard pour assurer leur comparution à titre de témoins.

On dit que le mulâtre Joe sera jugé jeudi prochain par un tribunal de dix habitants réunis sous la présidence de deux juges de paix, à St Charles.

Un télégramme de Madrid nous apprend qu'un décret inséré dans la *Gazette*, prononce la destitution de M. Pacheco de ses fonctions de ministre d'Espagne au Mexique. Ce diplomate, trouvant que le cabinet espagnol tardait trop à donner des explications aux Cortès sur ses démêlés avec le gouvernement mexicain, avait envoyé sa démission, mais en la motivant en termes tels que le cabinet n'a pas cru pouvoir l'accepter et qu'il lui a semblé nécessaire de répondre énergiquement par un décret de destitution.

Le parti libéral avancé en Hongrie vient de faire une grande perte: son chef, M le comte Ladislas Teleki, a été trouvé mort dans son lit, mercredi matin, 8 mai. Les versions les plus contradictoires et les plus graves circulent sur la cause de cette mort; d'après les unes, M. Teleki se serait tué pour échapper à l'opposition existant entre ses devoirs envers son pays et la portée donnée aux engagements d'honneur qu'il avait pris envers l'empereur d'Autriche; d'après les autres, au contraire, le noble magyare aurait été assassiné.

Il va de soi que si à Vienne on croit au suicide, à Pesth on est convaincu qu'il y a eu crime. L'événement annoncé à la Diète de Pesth par le président de l'Assemblée y a été accueilli par un long cri de douleur. Un des antagonistes de M. Teleki, M. Deak, le chef du parti libéral modéré, qui devait ce même jour exposer ses vues sur les rapports futurs de la Hongrie avec l'Autriche, a demandé d'une voix étouffée par les larmes que les séances de la Chambre fussent ajournées à lundi prochain.

[illegible] PAUL HENRY, [illegible] à Paris.

Aucune des nombreuses préparations [illegible] AMER STOMACHIQUE du Dr HOSTETTER [illegible] A vendre par tous les pharmaciens et les marchands. 24mai—6

Au profit des Orphelins de l'Asile Catholique de Ste-Marie.
GRAND CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL à Odd Fellows Hall, LUNDI 3 JUIN [illegible] 29mai—5f

Proclamation du Maire.
Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Hôtel de Ville 28 mai 1861.
CONFORMEMENT à la charte de la ville [illegible]
JOHN T. MONROE, Maire
29 mai—jusq 3 juin

EN VENTE.
Considérations sur la Défense de l'Etat de la Louisiane et sur l'Organisation de ses Milices,
Par James Trudeau,
Général commandant la Légion de la Louisiane
Chez VICTOR HEBERT, rue de Chartres, No 149, et chez J. LAMARRE, éditeur, 95, Passage de la Bourse.
Prix ...... $1. 25mai—6f

Maisons à louer.
A louer de suite deux GRANDES MAISONS de [illegible] rue de l'ESPLANADE entre Royale et Chartres pouvant convenir pour deux grandes familles et offrant toutes les commodités désirables.
S'adresser pour les informations rue Royale, No 158, [illegible] St Pierre. 29mai—2f

Maison à louer.
UNE JOLIE MAISON DE RESIDENCE, à deux étages, située rue Ste Anne, entre Villeré et Robertson, avec citerne, water works, &c. &c.—Pour les conditions, s'adresser rue Ste Anne No 42, entre Chartres et Royale. On pourra prendre possession de la maison à partir du 1er juin prochain. 29 mai—

Nourrice.
UNE Française, pouvant donner de bonnes recommandations, désire être employée en qualité de nourrice, en ville ou à la campagne. S'adresser à l'encoignure des rues Royale et Ursulines, No 266. 29 mai—3

HOTEL GREGOIRE.
LEWISBURG.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, que l'ouverture de son Hôtel aura lieu DIMANCHE prochain le 2 juin.
Magnifique wharf nouveau permettant d'amener chevaux et voitures, de comfortables cabanes à bain pour dames et messieurs, pêche abondante, belles promenades dans la forêt, ombrage et fraîcheur partout. Bonnes chambres et excellente cuisine française, à des prix très modérés. L'hôtel Grégoire ne peut manquer d'être patronné par les familles, dont plusieurs ont déjà devancé l'appel de près de 15 jours.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'office de l'Hotel d'Orléans.
29mai—1m F. GREGOIRE, propriétaire.

FROMAGES! Fromages—15 boucauts gruyère, J. L. Martin; 50 caisses croûtes rouges; 20 meules Parmesan, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson. 29 mai

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 50 demi-boîtes petits pois au naturel; 100 do de 50 demi-boîtes champignons; 10 do de 100¼ de boîtes, pâtés truffés; 3 do de 100½ boîtes, truffes noires; 4 do de 100½ boîtes, cèpes à l'huile. 50 do de 24½ boîtes homards au naturel; 4 do asperges au naturel; 2 do lamproies à la Bordelaise, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson. 29mai

SARDINES! SARDINES!—100 caisses de 100½ boîtes, sardines à l'huile, 100 do de 100¼ do do à l'huile à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson. 29mai

FRUITS au jus, liqueurs—100 caisses fruits au jus assortis; 50 do fruits au [illegible]; 10 do fruits à l'eau-de-vie; 200 do cerises à l'eau-de-vie; 100 do absinthe Suisse; 50 do marasquino de Zara; 25 do curaçao importé; 25 do kirsh Wasser. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 29mai

PRODUITS de Marseille—200 caisses vermouth N. P. & Co; 400 do savon de Castille; 20 do eau fleur d'oranger; 100 do cassis du Mont d'Or; 100 do punch et ratafiat; 15 barils olives vertes; 300 caisses olives, câpres, cornichons; 500 paniers huile d'olive; 100 balles amandes, coque tendre. A vendre par LANATA frères, 9 et 11, rue Jefferson. 29mai

LEGUMES SECS—10 caisses de 100 liv chaque, légumes mêlés, préparés pour l'usage de la marine. A vendre par LANATA frères, 9 et 11 rue Jefferson. 29 mai

SARDINES—50 caisses de 200¼ boîtes sardines de Lorient. 20 caisses de 100¼ boîtes sardines de Lorient. 33 do 100½ do; 44 do 100¼ do de Nantes; 10 do 100½ do. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 rue Bienville. 29 mai

FROMAGE—8 cuveaux fromage d'Emmenthal, à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 rue Bienville. 29 mai

PETITS POIS VERTS DE BRIANT—30 caisses de 100½ boîtes—15 do de 50 boîtes à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 rue Bienville. 29 mai

CEPES A L'HUILE DE SALLES—10 caisses, à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 rue Bienville. 29 mai

TRUFFES NOIRES DE PERIGORD—5 caisses à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 rue Bienville.

HUILE d'olive J. Plagniol—500 paniers 22 onces; 250 paniers 11 onces; A vendre par C CAVAROC & CO, 116 rue Royale. 16mai

SUCRE DE LA LOUISIANE.—Vieux procédé—30 boucauts prime à strictement prime, 14 do fully fair à prime, 15 do good fair, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par Wm F. VREDENBURGH, Rue Vieille Levée, No 36. 24mai

Rum de la Jamaïque.
TRENTE tierçons rum d'excellente qualité, à vendre sous les clefs de la Douane, par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 67 rue des Magasins. 17 avril

MOUTARDE française—75 caisses de 48 flacons chaque, d'importation récente, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille Levée. 29 avril

Parfumeries! Parfumeries!
JOHNS & DESSOMMES FRERES
Encoignure Canal et Chartres,
☞ VIENNENT de recevoir par le Lemuel Dyer, du Havre, un grand assortiment de
Parfumeries de Lubin et Société Hygiénique.
—Aussi—
Une immense quantité de POINTES DE DENTELLES à $4.
JOHNS & DESSOMMES FRERES,
28mai—5f *Encoignure Canal et Chartres.*

Bureau des commissaires du Deuxième District de Desséchement,
Hôtel de Ville, No 22.
Nlle-Orléans, 15 mai 1861.
TOUTES les personnes possédant des terres situées dans les limites du Deuxième District de Desséchement, lequel est borné en face par le fleuve Mississipi, au fond par le Lac Pontchartrain, au-dessous par la rue Julie et le nouveau Canal, au-dessus par le chemin de fer de Jefferson, sont averties que le premier versement de l'assessement pour le coût du dessèchement du dit District est maintenant dû et doit être fait à ce bureau. Tous les comptes qui n'auront pas été payés vers le 1er juillet prochain, seront sujets aux procédures légales.
L. H. PLACE, Président.
15 mai—1fps—au 30jn

Tombola patriotique.
UNE belle glace française sera mise en loterie au prix de UNE PIASTRE le billet; il y aura 100 billets.
Le produit de cette tombola sera destiné moitié à la compagnie d'infirmiers [illegible] moitié à la première compagnie de Chasseurs à pied.
S'adresser au magasin de M. L. UTER, 49, rue Royale pour avoir des billets. 28mai—2f

De $500 à $2000 à prêter
Sur première hypothèque reposant sur propriétés foncières.
S'adresser à ABEL DREYFOUS, notaire, 79, Passage de la Bourse. 28 mai—3f

Tabac du Mexique.
EN débarquement de la goëlette Angelo, de Vera Cruz: [illegible] balles tabac Mexique, pour tripes. En magasin 75 balles pour tripes et capes, à vendre par TINCHANT FRERES, No 4 Front Levée. 28 mai—6f

PETITS-POIS—100 caisses petits pois [illegible] (50% chaque), à vendre par B TURPIN, 93 rue Vieille Levée. 28 mai—6f

RAISINS—100 caisses de 6 et 12 cartons, A vendre par B. TURPIN, 93 rue Vieille Levée. 28 mai—6f

AMANDES—50 balles amandes de Languedoc à coques tendres—25 do do à coques dures. A vendre par B TURPIN, 93, rue Vieille Levée. 28mai—6f

BIERRE DE TENNENT—60 futailles XX strong ale en quarts et [illegible] en cruchons—25 do "pale ale" en bouteilles, à vendre par B. TURPIN, 93 rue Vieille Levée. 28mai—6f

CANELLE—300 mats à vendre par B TURPIN, 93 rue Vieille Levée. 28 mai—6f

Reçu de France.
Par le navire R. D. Shepperd.
Et à vendre en gros et en détail.
Charpie, Crème de Lyon, Amandes amères, Eau de Bergamote, Baume tranquille, Bouquet [illegible] de fer, Eau de laurier cerise, [illegible] de Violettes, Papier [illegible], Fécule de pommes de terre, Bourrache, Tilleul, [illegible], Un assortiment d'extraits pharmaceutiques, Poudre de Rogé, Pâte de Regnauld, Cravattes d'Espic, Vin de Séguin, Capsules de Mothes, [illegible]
EN MAIN
Un assortiment d'instruments de chirurgie.
B. JOURDAN, Coin Natchez et Tchoupitoulas. 28mai

Etablissements Vétérinaires
DU Dr L. R. DELRIEU,
Rue des Remparts, 138 et 140, entre Toulouse et St-Pierre,
Et rue des Remparts, 99 et 101, entre Gravier et Perdido.
☞ Désireux de répondre aux témoignages de sympathie qu'on m'a exprimé les premières maisons de la ville, en honorant de leurs suffrages les nouveaux établissements que j'ai ouverts sur la rue des Remparts, je m'empresse de faire connaître les modifications apportées dans ces derniers. Puissent ces améliorations et l'écoulement de tous les instants justifier la confiance qu'on m'a été si loyalement et si spontanément accordée.
Hopitaux Vétérinaires.
Les infirmeries ont été établies d'après les règles de la plus stricte hygiène. Des compartiments spéciaux ont été affectés à chaque classe de malades. Les animaux sont confortablement logés, nourris avec des aliments de premier choix, et soignés par des palefreniers habiles.
Pharmacie Vétérinaire.
Les nombreuses demandes qui me sont faites journellement de la ville et de la campagne, et l'absence d'une spécialité de ce genre à la Nouvelle-Orléans m'ont déterminé à ouvrir une pharmacie exclusivement vétérinaire. Celle-ci sera constamment approvisionnée de médicaments patentés des premières maisons de New-York de Philadelphie et d'Europe.
Un soin scrupuleux est apporté dans les préparations auxquelles on joint les instructions sur leur mode d'emploi.
Entr'autres préparations médicinales on trouve dans la pharmacie du Dr L. R. Delrieu les suivantes:
1o. Un SPECIFIQUE INFAILLIBLE pour les maladies d'intestin, connues sous le nom de maladie des BOTTS.
2o. Une PREPARATION MEDICINALE héroïque contre l'affection hydrohémique, vulgairement appelée CHARBON. Cette médication a obtenu de brillants succès dans l'épizootie dernière (1860).
3o. Une médication invariablement efficace contre les maladies dites d'acclimatement, plus généralement désignées par le nom de "LUNG FEVER" attaquant CHEVAUX, MULETS, VACHES, etc., etc.
4o. Une potion extrêmement salutaire contre l'affection dite: MALADIE DES JEUNES CHIENS.
4o. Aussi: ONGUENTS, POMMADES, PILULES, COLLYRES, MIXTURES, LINIMENS, TEINTURES, SOLUTIONS etc., toutes les drogues, simples et composées employées dans les maladies des animaux domestiques.
Un assortiment complet d'instruments de chirurgie, flammes, ciseaux, bistouris, aiguilles à seton, renettes, seringues, etc, etc.
Les grands établissements d'animaux faisant le service des voitures publiques, les administrations d'omnibus, de chars à cheval; les presses à coton; peuvent s'adresser directement à la pharmacie. Les planteurs, auxquels un établissement de ce genre, est d'une grande utilité, n'auront qu'à s'adresser à la maison R. Delrieu, par l'intermédiaire de leurs agents commissionnaires. Leurs ordres seront ponctuellement exécutés.
Ateliers de ferrure orthopédique.
Ce n'est pas la routine aveugle et grossière des ouvriers maréchaux, qui constitue l'art de la maréchalerie; ce dernier a ses principes et ses règles basés sur les données anatomiques et physiologiques des membres et du pied nommément. Considérée sous ce triple rapport de la mécanique, de l'hygiène et des maladies nombreuses qui affectent les régions précitées la maréchalerie constitue une des branches les plus importantes de l'enseignement vétérinaire. Je pourrais citer une infinité de cas d'animaux mis hors de service, qui ont repris leurs travaux après l'application d'une ferrure méthodique. Les neuf dixièmes des boiteries qui affectent les animaux proviennent de la conformation vicieuse des sabots et surtout de la mauvaise ferrure généralement pratiquée sans principes.
A cet effet un atelier de ferrure orthopédique et hygiénique servi par les premiers ouvriers de la ville, sous la direction immédiate du Dr. L. R. Delrieu a été annexé à chacun des établissements. Constamment en main, pour vente, un grand assortiment de fers fabriqués dans les ateliers du Dr. L. R. Delrieu.
Consultations:
Pour animaux de vente avec certificat d'examen à $2 50 pour cent.
Pour cas litigieux, de jurisprudence et de médecine légale vétérinaires, *réduction de compromis, procès-verbaux, rapport d'arbitre, etc, etc.*
Pour l'examen d'animaux malades dans l'établissement et à domicile.
Consultations par correspondance.
On peut prendre des abonnements avec l'établissement pour les soins et la ferrure au mois ou à l'année, à des prix extrêmement libéraux.
CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours de 8 A. M. à 10 heures, 2d District. De 10 A. M. à 12 M., 1er District.
Une salle d'opérations est exclusivement réservée pour ces médecins qui désirent se livrer aux études pratiques de médecine comparée. Jaloux de mériter le haut patronage de ses confrères de la médecine humaine, le Dr. L. R. Delrieu sera toujours très honoré de leur visite. Messieurs les médecins trouveront dans la pharmacie un assortiment de réactifs chimiques, des instruments de chirurgie et de dissection.
11mai—1fois en 1m

Ecole d'équitation privée,
RUE DES REMPARTS, 99,
Entre les rues Gravier et Perdido.
☞ Cet établissement, dirigé par le Dr L. R. Delrieu, est exclusivement réservé pour les Orleans Light Horse et pour les familles. Rien n'a été négligé par le propriétaire pour placer cet établissement dans les meilleures conditions.
Le programme de chaque leçon sera affiché dans le manège. Le cours d'équitation sera complété par un cours spécial d'hippiatrique, afin d'initier les élèves au mécanisme intime de la charpente animale du cheval; de faire connaître les points les plus importants de l'instruction du cavalier en ce qui concerne l'application fructueuse de l'embouchure, des aides, du harnachement, etc. Le cours sera terminé par quelques principes généraux d'hygiène, dans le but de tirer du noble quadrupède que l'homme associe à ses plaisirs, à ses besoins et à ses dangers, tous les services qu'il est susceptible de rendre sans en mésuser, et de former des cavaliers capables d'apprécier tout ce que les exercices équestres renferment de réellement utile et agréable.
Les Dames trouveront dans l'établissement le confortable et les prévenances qui sont dus à leur sexe. De vastes galeries ont été construites pour les parents qui désirent accompagner les élèves au manège.
Les personnes qui désireront se rendre au manège en voiture n'auront qu'à envoyer leurs ordres.—Chevaux pour promenades, parade et processions.
Constamment en main, un assortiment de chevaux de vente, pour cavaliers et amazones.
Dressage de chevaux à toutes les allures.
11 mai—10f en 1m.

GARDES D'ORLEANS.
Les membres de la 5me Compagnie se rendront à l'Arsenal rue d'Orléans, aujourd'hui à 5 heures, pour manœuvre de bataillon, avec ceinturon et képi.
Nlle-Orléans, 29 mai 1861.
Par ordre du capitaine, E. DEFFEZ, sergent. 29mai—1

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.
ORDRE SPECIAL No—.
Nlle-Orléans, 28 mai 1861.
LES membres de la cinquième compagnie du Bataillon d'Artillerie d'Orléans se réuniront jeudi 30 du courant, à l'Arsenal d'Etat, de sept à neuf heures du soir, pour procéder à l'élection d'un capitaine, d'un premier lieutenant senior, d'un premier lieutenant junior et d'un second lieutenant.
Le capitaine Hébrard présidera l'élection, assisté du lieutenant A. Vinet.
Par ordre du brigadier général Trudeau, commandant la Légion. E. BURTHE, Aide-de-camp. 29 mai—2f

Régiment des Gardes d'Orléans.
Présentation et bénédiction du drapeau.
Nlle Orléans, 27 mai 1861.
LE régiment des Gardes d'Orléans prendra les armes et se réunira à la salle d'armes, rue d'Orléans, DIMANCHE prochain, 2 juin, à 10 heures du matin, pour la réception et la bénédiction du drapeau du régiment. Tenue d'été, gants blancs, sans sac à dos.
La bénédiction du drapeau sera faite par l'archevêque sur la place Jackson, à midi.
Une quête sera faite au profit des orphelins de l'Asyle Ste-Marie du 3me District.
Messieurs les officiers de la 1ère division des troupes volontaires de la Louisiane, et les membres honoraires du régiment des Gardes-d'Orléans, sont invités à assister à la bénédiction du drapeau.
Le Colonel Commandant espère que les Gardes d'Orléans qui n'ont pas encore la tenue d'été, se hâteront de s'équiper pour cette sortie.
Signé: N. AUGUSTIN, Colonel Commandant les Gardes-d'Orléans.
P. C. C. Aide-Major. J. DE MONTEIL. 28mai

Compagnie Grecque.
Encoignure Chartres et Madison.
On demande plusieurs hommes de bonne volonté pour compléter la susdite compagnie. Costume national Albanais, armes [illegible]
N. TOULOUBIFF, Capitaine. 28mai—3f

Batallon Cazadores Españoles de N. Orleans
¡Atencion!
A todos los individuos que componen este cuerpo se les hace saber que en la eleccion [illegible] la noche del 25 del corriente, fue electo comandante de dicho cuerpo el Sr Du Juan Miangolarra.
N. Orleans, Mayo 27 de 1861.
De orden del capitan Lleto.
El teniente, EDW J. NATTES, Secretario. Mayo 28—2

Quartier général.
LEGION DE LA LOUISIANE;
Ordre général No 9.
Nlle Orléans, 27 mai 1861.
LES membres de la [illegible] compagnie du bataillon CAZADORES DE ORLEANS s'assembleront [illegible] mercredi [illegible] à 7 heures, pour élire un capitaine vice Juan Miangolarra, nommé major.
L'urne sera ouverte de 7 à 8 heures P. M. Le capitaine Lobo [illegible] compagnie, et le capitaine A. Buerta [illegible] assisteront et feront leur rapport au quartier général.
Par ordre du général de brigade Trudeau. EDMD BURTHE, Aide de Camp. 28 mai

Quartier général de la légion Louisianaise.
[illegible] 27 mai 1861.
ORDRE SPECIAL No [illegible]
LES membres [illegible] ORLEANS RIFLE REGIMENT [illegible] MERCREDI soir [illegible] pour élire un capitaine, [illegible]
Par ordre du Général de Brigade J. Trudeau. EDMD BURTHE, Aide de Camp. 28 mai—1f

Chemin de Fer Pontchartrain.
Arrangements d'été—Pour aller au Lac [illegible] On est prié d'acheter les billets au bureau, au dessous de la gare.
Départ de convois—DE LA VILLE— —DU LAC— [illegible]
Les chars à vapeur s'arrêteront à la Station de Gentilly [illegible]
—Arrangement du dimanche— [illegible]
G. PANDELY, Surintendant. 27 mai

Restaurant des Etats Confédérés.
[illegible] RESTAURANT DES ETATS CONFEDERES [illegible]
F. HOPPENBAUER, Propriétaire. 27 mai—6

Guêtres pour militaires.
FABRIQUE CHEZ Vor PRETAT,
75, rue de Chartres.
Guêtres faites sur mesure, de $1 à $2 50 la paire. 27 mai—

PISTOLETS--100--PISTOLETS
100 PISTOLETS DE MARINE DE COLT. 25 PISTOLETS DE COLT, canons de 4, 5 et 6 pouces.
100 [illegible] capsules militaires imperméables.
50,000 capsules de Colt imperméables.
Et un assortiment de fusils et d'armes de toutes espèces, constamment en magasin et importés directement par T. LEDUC & FILS, Rue de Chartres, No 214 entre Ste-Anne et Dumaine. 27mai—6f

Aux Editeurs de journaux et aux Imprimeurs.
MM. LEWIS & CO.,
Rue Nouvelle Levée, No 192,
QUI ont perfectionné leurs machines pour la fabrique d'ENCRE D'IMPRIMERIE, dans toutes ses branches; sont maintenant à même de vendre l'article en quantités au gré des acheteurs. La qualité en est garantie égale à celle importée du Nord.
MM. Lewis & Co annoncent également qu'ils ont déjà reçu un grand nombre de commandes et que ceux qui ont besoin d'encre feraient bien de transmettre les leurs.
LEWIS & CO, Rue Nlle-Levée, No 192. 17mai—6

L'ART DU DENTISTE.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE, ☞ No. 107 rue Royale, vis-à-vis l'hôtel St. Louis, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont l'or tombe des dents peu de temps après avoir été orifiés, et dont on n'a pas pu retirer les dents artificielles avec confort). En s'adressant à J. A. Casadavant on peut se faire orifier les dents consciencieusement et avec habileté; et se faire poser des dents artificielles, qui seront continues pour remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et selon des procédés perfectionnés. Il pose une ou plusieurs dents, ou tout un râtelier apte à exercer (il en porte garant) toutes les fonctions des dents naturelles.
Il a inventé une composition chimique qu'il applique sur les gencives avant d'arracher les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.
☞ Consultations en français, espagnol et anglais. 9 jan—M & J.

Dr THURBER,
DENTISTE.
SALON D'OPERATIONS, 118, rue Royale, Entre St-Pierre et Toulouse. 1 oct—1a

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!
DAVIS BROTHERS, No 93 rue de Camp. 1 mai—1 mer

Fromages de Hollande, &c.
CENT caisses croûtes rouges. 10 boucauts gruyère Suisse. 30 meules Parmesan, en débarquement et à vendre par LANATA Frères, 9 et 11, rue Jefferson. 10 avril

RAISINS de Malaga—500 boîtes raisins NR, 500 demi boîtes do do, 500 quart boîtes do do. A vendre en douane ou droits payés par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St Philippe. 10 avril

Cigarettes
24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Genl. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par BORREIO & BROTHER, Rue Gravier, No 34. 12 avril

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hotel de ville, 24 mai 1861.
PROCLAMATION.
CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte de la ville, une élection aura lieu LUNDI trois juin, pour un Contrôleur, un Recorder du Deuxième District, des Aldermen et des Assistants pour la ville de la Nlle Orléans, savoir:
Un Contrôleur de la ville de la Nouvelle Orléans.
Un Recorder du Deuxième District pour remplir le terme non expiré de l'hon J. L. Fabre, décédé.
Aldermen et Aldermen-Assistants, savoir:
Aldermen.
Un Alderman pour le Premier District de la ville, en remplacement de E. Cox dont le terme est expiré.
Un Alderman pour le Deuxième District, en remplacement de Norman Whitney.
Un Alderman du Troisième District, en remplacement de S. P. De Labarre.
Un Alderman du Quatrième District, en remplacement de Benj S. Harrison.
Aldermen-Assistants.
Un Alderman-Assistant du premier ward, en remplacement de James Beggs.
Un Alderman-Assistant du deuxième ward, en remplacement de J. M. Hall.
Un Alderman-Assistant du quatrième ward en remplacement de H Sheperd jr.
Un Alderman-Assistant du sixième ward, en remplacement de A Dupré.
Un Alderman-Assistant du neuvième ward, en remplacement de J. Masson.
Un Alderman-Assistant du dixième ward, en remplacement de E. A. Patterson.
La dite élection sera tenue aux endroits désignés par le Bureau Central des Commissaires et sous la direction des inspecteurs nommés par eux.
JOHN T. MONROE, Maire. 25mai—au 3j

TAXES! TAXES! TAXES!
A mes Amis et Clientèle,
Vu la crise monétaire et l'impossibilité actuelle, de se procurer, même à grands sacrifices, l'argent nécessaire à la continuation de ma spécialité, et vu le court espace qu'accorde la ville pour solder les Taxes, je me trouve dans la nécessité de prévenir le public en général, et ma clientèle en particulier, que je ne pourrai payer leurs taxes, cette année, sans une avance de fonds de la part de ceux qui réclameraient mes services. Ceux qui, conformément à cet avis, voudraient bien me continuer leur patronage, et désireraient la continuation de mes services, sont priés de m'adresser par la poste, un mot à cet effet; je me rendrai immédiatement à l'endroit désigné.
Je profite de cette circonstance, quoique malheureuse, pour remercier mes amis et le public en général, du patronage libéral que je n'ai cessé de recevoir depuis quatorze ans, et continuerai, ainsi que [illegible] comme par le passé, d'essayer à mériter par mes efforts, la bienveillance de ma clientèle.
MICHEL AINE.
Nlle-Orléans, 25 mai 1861. 25 mai—4f

Avis aux Contribuables.
LES TAXES DE LA VILLE
Pour l'année 1860.
Sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles le capital, le revenu, &c.
Sont maintenant dues,
et doivent être payées à mon bureau, à l'hôtel de ville. Les contribuables sont priés de venir les payer. Tous les comptes non-payés d'ici au 1er juillet, seront [illegible] conformément à la loi.
ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 29 avril—2m 1re p

AVIS.
PIERRE CASANAVE,
Entrepreneur de Pompes Funèbres.
Compte toujours sur le patronage de ses clients et du public en général, a l'honneur de leur faire savoir, que depuis quelque temps il a ouvert son bureau rue Marais, entre Bienville et Douane (même endroit) et est prêt à recevoir tous les ordres pour funérailles, qui seront exécutés avec la plus grande ponctualité.
Egalement les ordres peuvent être laissés rue Bourbon, près St Louis, No 23. P. CASANAVE. 25 mai—1m 1re p

XX ALE
de la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT à Glasgow.
☞ ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en [illegible] par M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville No 52. 21mai—1m

Chaudières anglaises à sucre
DES MANUFACTURES DE
& J. RANKIN,
à Liverpool.
☞ CHAUDIERES A SUCRE en fer battu et fondu [illegible] dimensions, [illegible] M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville No 52.

Changement de Local.
☞ Le Dépôt des MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON a été transporté dans la **rue du Canal, No 130 à l'encoignure des rues Canal et Camp.**
(ENTREE DANS LES DEUX RUES.)
Ces Machines ont une réputation que nul ne dispute [illegible]
Approvisionnement complet de machines, aiguilles, fil [illegible]
☞ Réparation de machines et tous les nouveaux perfectionnements [illegible] S. H. PECK

S. D. GRATIAA & Co.
Importateurs de Vins et Cognacs,
RUE DE LA DOUANE.
☞ Offrent à vendre à l'Entrepôt et en magasin:
EAUX DE VIE—[illegible]
VINS ROUGES—[illegible] St-Estèphe, Pauillac [illegible]
VINS BLANCS—[illegible]
CONSERVES—50 caisses truffes, 10 caisses pâtés truffés [illegible]
WHISKY—[illegible]
CATAWBA—15 barils vin d'une bonne récolte. 21 mai—

ASSOCIATION.
A partir de cette date M. GEORGE NATHAN devient membre de [illegible]
T. Lonsdale, Nathan & Co.
H. T. LONSDALE SONS & CO. 19mai—1m

Taupettes de campagne.
100 douzaines taupettes [illegible] BON MARCHE, par ROUSSET & VOORHIES, No 23, rue du Canal, près Chartres. [illegible] FER BLANC, MOQUES, CUILLERES et FOURCHETTES.

Fusils à deux coups.
NOUS vendrons un lot de fusils anglais à DEUX COUPS, par quantités ou au détail, aux Gardes [illegible]
ROUSSET & VOORHIES, No 63, rue du Canal. 18 mai

Milice, attention!
EXERCICE.......EXERCICE.
M. A. GERY, très connu en cette ville, ayant appartenu à plusieurs compagnies, vient de monter une école de soldat, où l'on apprendra le maniement des armes et l'école de peloton.
Des armes sont à la disposition des élèves. On est prié de se faire inscrire au plus tôt, rue Dumaine 137, ancien collège Audubon, entre Bourgogne et Remparts.
Tous les jours à 7 heures du soir.
Une vaste cour donnera toutes les satisfactions désirables pour ce genre de manœuvres.
Il se chargera aussi de donner des leçons particulières à domicile.
Prix modérés. 16 mai—12

Boutons! Boutons! Boutons!
PELICANS, &c.
Grande Fabrique du Sud,
Rue de Chartres, 135, près de l'Hôtel d'Orléans.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'apporter un grand perfectionnement dans la fabrication des boutons d'uniforme.
Comme il a innové en ce genre de fabrication, il n'a pas voulu rester en arrière, pour le fini du travail, avec les vieilles fabriques du Nord.
C ROUYER. 16mai—au 30mai

Hotel Pradat, à Biloxi.
LES soussignés, successeurs de Mme Elizabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHENES VERTS, à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau yacht, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudront débarquer au wharf de l'hotel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer.
J. B. & E. C. PRADAT. 1 mai—3m

A Vendre ou à Louer.
UN MULATRE, âgé d'environ 30 ans, bon cuisinier et domestique de maison, bon sujet, parlant anglais et français. S'adresser à M. Jules Martin au restaurant de Victor, rue Toulouse, ou à la Grande encoignure des rues Toulouse et Royale. 14 mai—15f

EN débarquement du navire R. D. Shepherd, du Havre—4000 douzaines bas et demi bas écrus. 1 caisse rubans velours soie assortis. 1 [illegible] châles dentelle. 1 [illegible] fantaisie, à vendre par ETERNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres. 24 mai—

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre—10 fûts vin blanc du Rhin. 1 caisse barège à voiles. 10 [illegible] mouchoirs madras. 7 [illegible] mousseline pour rideaux, à vendre par ETERNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres. 24 mai

BOUCHONS—Un grand assortiment de bouchons, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville. 8mai

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.
A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.
☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—

ARMES.
5 caisses fusils doubles, 50 carabines Monte-Christo, 15 pistolets do, 15 do à 4 et 6 coups. A vendre par ETERNOD & PIAGET, 46 rue de Chartres. 29 avril

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.
En débarquement du navire Express, du Havre: 300 caisses [illegible] Vichy, de toutes ses sources. 200 flacons eau [illegible] de Bonnes. A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

VERMOUTH—500 caisses de la marque Bodon & Co en magasin—A vendre par S. D. GRATIAA & CO, No 60, rue Douane. 8mai

Quartier Général de la Légion.
27 mai 1861.
AVIS est donné aux officiers du BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS qu'une élection pour Major aura lieu, JEUDI prochain, 30 mai courant, entre six et sept heures de l'après midi, à l'Arsenal de l'Etat.
Le Lieutenant-Colonel Massieu, du Régiment des Gardes d'Orléans, et le Major Reichard, du Régiment des Carabiniers d'Orléans présideront à l'élection et feront leur rapport au Quartier Général.
Par ordre du Général Trudeau, Commandant la Légion.
JOSEPH DENEGRE, A D C. 27mai

Quartier Général du 4me Régiment de la 2me Brigade
1re Division de la Milice de la Louisiane.
ORDRE DE REGIMENT—No 1.
LE colonel du 4me régiment désirant faire sortir toutes les forces sujettes au service de milice, dans les limites de ce régiment, lesquelles sont comprises entre les rues St Philippe, Esplanade, Levée et Remparts, prévient les habitants de s'enrôler immédiatement dans leurs districts respectifs.
Les capitaines de compagnies, en recevant leurs commissions se réuniront au rendez-vous qui leur sera assigné pour l'enrôlement de tous les habitants sujets au service de milice en vertu de la loi de 1853.
Par ordre DANIEL EDWARDS, colonel.
THOMAS FREELAND, adjudant.
Les nominations suivantes pour le 4me régiment de la deuxième brigade, 1re division, ont été faites par Son Excellence, T. O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane et devront être respectées comme telles—John Strong Jr. lieutenant colonel; Richard Esterbrook, major. George A. Fosdick, quartier maître. R. W. Adams, payeur.
—Chirurgiens—
James D. Edwards, capitaine compagnie A
William J. B[illegible], B
George Hates, C
Edward Garvey, D
Ernest Pouy, E
George Stroud, F
George Lusenberg, G
Charles E. Pasquet, H
[illegible]
H. W. Gomer, K
27 mai

Quartier Général de l'Armée Louisianaise.
Bureau de l'Adjudant Général.
Nlle Orléans, 15 mai 1861.
ORDRE, No 359—1—Le commandant en chef a été officiellement averti, par le secrétaire de la guerre, qu'il [illegible] d'avantage de volontaires engagés [illegible] d'Etat de la Louisiane au service des Etats Confédérés. Le secrétaire de la guerre a demandé [illegible] contingent de trois mille volontaires pour SERVIR DURANT LA GUERRE. Le commandant en chef croit fermement que parmi les volontaires de 12 mois, entrés au service de l'Etat, il s'en trouvera [illegible] promptement à la nouvelle réquisition. Les règles suivantes seront observées parmi les troupes [illegible] au service de l'Etat:
II—Les régiments complets de volontaires pour la guerre [illegible] préférablement aux bataillons, et les bataillons préférablement aux compagnies.
III—Si plusieurs régiments complets s'engagent pour la guerre, les régiments s'engageant aussi seront transférés aux Etats Confédérés selon leurs désignations numériques respectives.
IV—Si des régiments complets ne se présentent pas pour la guerre, alors les bataillons qui pourront être formés par les officiers commissionnés de cinq compagnies seront reçus, et des bataillons seront réunis par le commandant en chef pour former un régiment et l'ordre sera donné de procéder à l'élection des officiers supérieurs.
V—S'il ne s'engage ni régiments ni bataillons, les compagnies seront reçues et après avoir été formées en bataillons ou régiments selon le nombre de compagnies, l'ordre sera donné de procéder à l'élection des officiers supérieurs.
VI—Toutes les compagnies ou parties de compagnies refusant de s'engager pour TOUT LE TEMPS QUE DURERA LA GUERRE se dissoudront immédiatement et remettront leurs armes et équipements à leurs capitaines, qui en seront responsables.
Par ordre de THOS O. MOORE, Gouverneur commandant en chef.
F. GRIVOT, adjudant et inspecteur général. 18 mai—

Avis aux compagnies militaires.
J. BARRE,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 206,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district)
2 mai—

SUCCESSION DE PHILIPPE AVEGNO Sr., décédé.
LES CREANCIERS de la succession de Philippe Avegno Sr. décédé, et toutes les personnes qui doivent à cette succession, sont priés de présenter leurs comptes, ou de payer ce qu'ils doivent, dans les [illegible] jours. S'adresser à BERNARD AVEGNO, Exécuteur testamentaire, rue Carondelet, No 33. Ou à B. S. TAPPAN, Avocat, à l'encoignure des rues Camp et St-Charles. 21 mai—1m

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez de chaussée, bureau du fond. 1erfev—1an

AVIS AUX CHEFS DE CORPS.
G. DUPUY, DOREUR.
42, rue Royale, entre Bienville et Douane
☞ Vient de recevoir un grand assortiment de PASSEMENTERIES OR et ARGENT, de toutes largeurs [illegible]
Nota. Toutes [illegible] militaires seront vendus à des prix très modérés. 10 mai

Vacherie à vendre.
A VENDRE—Une des meilleures vacheries de la ville, [illegible] Les conditions seront très libérales. S'adresser pour les renseignements à la Vacherie, [illegible] Prytania, Quatrième District à G. A. HOLTZMANN. 16mai—1m

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.
L'OUVERTURE de cette maison, si favorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront [illegible] parfaitement traités. Une [illegible] de premier ordre est attachée à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—

LE DR. RANCE
A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.
DR. ED. KUNEMANN,
De la Faculté de Paris
[illegible] Bourbon, No 240 entre l'Ursulines et St-Philippe.

Avis aux médecins et aux familles.
NOUVEAUX APPAREILS vaporifères perfectionnés du Dr. LEFEVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres sans que le malade soit dérangé de son lit, traiter les maladies en opérant le travail par d'abondantes transpirations et par l'absorption des médicaments par les pores de la peau.
Appareils pour bains généraux, pour douches [illegible] chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.
Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr. Duperron, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nlle-Orléans. 29av—

EN débarquement du navire Adélaïde Bel, du Havre et en magasin: 30 douzaines Neuchatels. A vendre par M. A. CALONONE, 205 et 207, rue Royale et Dumaine. 14 mars

$25 de récompense.
PARTIE marronne, le 29 avril dernier, la négresse Catherine, âgée d'environ 35 ans, taille ordinaire, teint noir, parlant très peu le français et boitant un peu. Aussi, la négresse Katy, parlant anglais et français, ayant une cicatrice à la joue gauche, n'ayant pas de dents de devant, teint jaunâtre, très grande de taille. La susdite récompense sera donnée pour leur arrestation.
Dr RANCE, rue Bourbon, près St-Philippe. 15mai

TOILES. TOILES.
GIQUEL & JAMISON,
126, rue du Canal
VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que
Toile à draps 12¼ Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais,
Damassé pour tables 6¼, 8¼, 10¼,
Services damassés du Béarn,
Serviettes, unis bords en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c &c
GIQUEL & JAMISON, 126, rue de Canal. 15 mars

CHANDELLES patentées de Judd—40 boîtes chandelles patentées de Judd, à vendre par l'agent W. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille Levée. 29avril

FROMAGE tête de Maure—12 caisses de 12 fromages chaque, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH, No 36 Vieille Levée. 29 avril

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné—Vin rouge—30 barriques Château Montigue. 50 barriques St Estèphe. 25 do Grand de Gaulne. 35 do St Laubert. 100 caisses vin rouge Ch. Montigue. 175 do St Julien L[illegible]tard. 45 do vin rouge Grand Listard. 75 do do Margaux Médoc. 155 do do Chat. Lafitte, gr et ½ bouteilles. 30 do do Chat La ose. 50 do do Margaux. 80 do do St Julien Médoc. 24 do do do Ducastaing. 90 do do do Larronde. 25 do do C. C. LaMission. Vins blancs—25 caisses Beysac & Sautier H. S. 30 caisses Château Yquem. 20 do Haut Barsac. M. A. CALONONE, 205 et 207, rue Royale, enc. Dumaine. 25mai

CONSERVES—Un assortiment complet d'approvisionnements pour navires et passagers, tels que veau rôti, veau à l'oseille, bœuf bouilli, bœuf en daube, pintarde, perdreaux, pâtés truffés, bouillon, julienne, bécasse rôtie, galantine de volaille, cuisses d'oie, saumon à l'huile, lait doux, petits pois, etc., à vendre par M. A. CALONONE, 205 et 207, rue Royale, enc. Dumaine. 25mai

PORC—500 barils mess épais; 300 barils rumps et prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77. 23av—6f

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge Montferrand. 300 caisses vin rouge St-Laurent. A vendre par E. BORDELOIS, No 21 rue Conti. 12mars—

EN débarquement du navire Jola Wylie, arrivé de Bordeaux—60 barriques vin rouge, 100 do do. A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille Levée. 8 avril

CHAMPIGNONS—15 caisses 100½ boîtes champignons Salles, Oeleo, 15 caisses 100¼ boîtes petits pois; 10 caisses 100½ boîtes macédoines; 2 caisses 100¼ boîtes saucisses truffées. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr. 38, Vieille Levée. 4 avril—15f

Laine. Laine.
VINGT mille livres laine du Mexique, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, 22 rue Gravier. 8mai

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville. 8 avril

Cigares de la Havane.
CENT Mille cigares de la Havane de toutes grosseurs, tels que Regalias, Media Regalias, Breves, Londres, Cazadores et Millar, des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Marcha, La timidad, etc., etc., en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 84. 8mai

Recorder du Deuxième District.
MM. les Editeurs:
Veuillez annoncer l'hon. ANATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place et qu'il sera soutenu à l'élection du 3 juin prochain, par
LES PROPRIETAIRES DU DISTRICT. 13avril au 3 juin

☞ MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M CLEMENT RAMOS, ex-recorder du Deuxième District comme candidat à la même place. L'élection aura lieu LUNDI le 3 juin 1861.
1er mai—au 10j SES [illegible] AMIS.

EMILE WILTZ
est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection a lieu le [illegible] juin [illegible]

☞ M. l'Editeur: Veuillez [illegible] annoncer [illegible] candidat indépendant à la place de Contrôleur de la ville M. THOMAS THEARD. L'élection aura lieu le lundi [illegible] de juin. M. Theard a [illegible] les fonctions de contrôleur, [illegible] hautement approuvée par [illegible] par tous les contribuables et par ceux qui sont opposés aux cabales de parti.
VOX POPULI

Nomination indépendante.
MM les Editeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. N. F. BAILEY est candidat à la place de *Contrôleur* de la ville. L'élection a lieu le premier lundi de juin prochain.
29mai—5t DES [illegible] CONTRIBUABLES.

C. O. DE FLECHIER
est candidat à la place d'Alderman du Deuxième District. L'élection a lieu le premier lundi de juin prochain.

MM. LES EDITEURS DE L'ABEILLE:
Veuillez annoncer M. LEONCE BAYSI comme candidat Assistant Alderman du Neuvième Ward, Troisième District. L'élection aura lieu le 3 juin 1861. 24 mai—au 3j.

☞ MM. Les Editeurs de l'Abeille: Veuillez annoncer que le capitaine JOHN M. CLEMENT est candidat à la place d'ALDERMAN ASSISTANT du Neuvième Ward du Troisième District à la demande de UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS

Pour Alderman Assistant.
☞ M. ANTHONY SAMBOLA est candidat à la place d'Alderman-Assistant [illegible] à la demande [illegible] VOTANTS

☞ Nous nommons [illegible] PERALTA [illegible] l'élection a lieu en novembre prochain. 4av—au 4j

Nominations du Parti Américain du Sud.
Election le 1er Lundi de Juin
[illegible] Recorder du Deuxième District [illegible]
POUR ALDERMEN
1er District—GERARD STITH
2e OSCAR ROBIN
3e S. P. DE LABARRE.
4e JAS A. HUCKINS
—POUR ALDERMEN ASSISTANTS—
1er Ward—BENJAMIN BLAND
2e W. T. STOCKER
3e W. L. ALLEN
4e [illegible]
6e ADOLPHE D. PRE.
[illegible] J. MASSON

POUR LA HAVANE.
Le [illegible] steamer [illegible] RAMON [illegible] Pour fret ou passage [illegible]
Les passagers pour l'Europe [illegible]

POUR LA COLONIE D'EUREKA par la voie de Tampico.
Jour de départ—1er JUIN.
La belle goëlette REDFOX [illegible] S. FERNANDEZ & CO. 27 mai

Pour Liverpool.
Le magnifique navire anglais MARATHAN [illegible]

POUR LA HAVANE—[illegible]

LA HAVANE.
POUR LA HAVANE—La barque [illegible]

Office des Commissaires,
Premier District de Desséchement
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1861.
LES commissaires du Premier District de Desséchement, [illegible]
P. F. BAILEY, Président.

BRIQUES A FEU
de Liverpool et de la Virginie
A vendre par P. V. BERNARD, [illegible] 2 mars—1m 1re p. 1.

A LOUER.
[illegible]

Avis aux expéditeurs de fret
Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.
22 mai 1861.
AYANT établi un tarif pour Lynchburg, Petersburg, Richmond, Norfolk et City Point [illegible]
T. S. WILLIAMS, Surintendant. 22mai—7

COLLÉGE ST JOSEPH'S.
BARDSTOWN, KY.
LES parents qui ont des enfants dans cette institution [illegible] 3 JUIN [illegible]
LOBIT, CHARPANTIER & C. 21mai—6f

Etablissement hydrothérapique DU SUD.
Du Dr RANCE,
A BILOXI (Mississippi).
CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Byrne, [illegible] 24 avril—1pst

Changement de local.
R. B. SYKES encanteur, a transporté son magasin du No 45 au No 59 RUE DES MAGASINS, immédiatement au-dessus de la rue Natchez.
Jours de vente, comme d'habitude, les mardis jeudis et samedis. Ventes au dehors, tous les jours. 25 mars.

BITTER DES ARABES.
MALGRE les contrefaçons plusieurs fois essayées, ce précieux cordial a triomphé de toute concurrence. Dans ce pays, comme en Europe, [illegible] BITTER DES ARABES [illegible] liqueurs alcooliques [illegible]
Dépôt général—F. [illegible], Vieille Levée No 128. Succursale—A Calongne, encoignure Du Maine et Royale. 27 avril—

Demande d'apprentis.
ON demande comme apprentis dans la Manufacture de Souliers, plusieurs jeunes esclaves de treize ans et au-dessus.
S'adresser à la Fabrique de Souliers du Sud, rue St Charles No 22.

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons reçu de nouveaux tapis Velours, Wilton et Bruxelles. DE LA TOILE cirée de 3 à 24 pieds de large; nattes, droguets anglais et toile damassée pour dessus de tables.
Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de [illegible] pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c. &c. à bas prix.
A BROUSSEAU & Co. 9 fev—6b

LES débiteurs de la maison GUYOT FRERES [illegible] prière de venir régler leurs comptes avec le soussigné J. ETERNOD, Syndic de la faillite. 1er mai—

A LOUER
Une maison
située rue Ste-Anne, No 145 entre Bourgogne et Remparts, ayant au rez-de-chaussée deux [illegible] palier, porte-cochère. Au premier deux appartements [illegible] Dans l'attique, deux appartements. Dans la cour, quatre chambres à domestiques, cuisine, chambre à repasser, écurie, citerne et water works. S'adresser à EDOUARD [illegible] rue Royale No 120.

Cigares Principe.
25 MILLE véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins No 84. 10mai

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment [illegible] de la Havane, de marques réputées, telles que Intimidad, [illegible], Black Warrior, Cervantes, Tres Hermanos, [illegible], American Flag, Meridiana, M. Duran, Vega, [illegible] d'importation directe, constamment en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46 Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 25mai

SALSEPAREILLE—Un lot de salsepareille Mexicaine, à l'entrepôt de la douane, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, entre Bienville et Douane. 23 mai

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de jalap du Mexique à l'entrepôt de la douane, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 23 mai

BOUCHONS—Un assortiment de bouchons, à l'entrepôt de la Douane, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 23 mai